



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-5-4-2

Séance du vendredi 17 mai 2019

### **PARTICIPATION FINANCIERE 2019 ATTRIBUEE AUX SERVICES D'ACCUEIL DE JOUR AUTONOMES POUR PERSONNES AGEES DU HAUT-RHIN**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

#### **PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. FERRARI, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mme BOHN donne procuration à Mme HELDERLE.  
M. GRAPPE donne procuration à Mme PAGLIARULO.  
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.  
Mme JENN donne procuration à Mme MULLER.  
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.  
M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.  
M. MUNCK donne procuration à M. WITH.  
M. TRIMAILLE donne procuration à M. JANDER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération n°CP-2018-7-4-3 du 6 juillet 2018 approuvant la convention type relative aux services d'accueil de jour autonomes pour personnes âgées du Haut-Rhin,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-6-4-1 du 14 décembre 2018 relative à la Politique de la solidarité,
- VU le règlement financier du Département du Haut-Rhin,

- VU la convention relative aux services d'accueil de jour autonomes pour personnes âgées du Haut-Rhin signée le 6 mars 2019 par le Département du Haut-Rhin et l'Association pour le Développement de l'Accueil de Jour (ADAJ) « Le Pfarrhüs » à KEMBS,
- VU la convention relative aux services d'accueil de jour autonomes pour personnes âgées du Haut-Rhin signée le 6 mars 2019 par le Département du Haut-Rhin et l'Association pour l'Accompagnement et le Maintien à Domicile (APAMAD) « Escapades »,
- VU la convention relative aux services d'accueil de jour autonomes pour personnes âgées du Haut-Rhin signée le 6 mars 2019 par le Département du Haut-Rhin et l'Association Georges Allimann Zwiller (AGAZ) « Domaine du Doppelsbourg » à HIRSINGUE,
- VU la convention relative aux services d'accueil de jour autonomes pour personnes âgées du Haut-Rhin signée le 13 mars 2019 par le Département du Haut-Rhin et l'Association de Soins et d'Aides Mulhouse et Environs (ASAME),
- VU l'avis favorable de la 4<sup>ème</sup> Commission Solidarité et Autonomie lors de sa réunion en date du 26 avril 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde, en application des conventions relatives aux services d'accueil de jour autonomes pour personnes âgées du Haut-Rhin susvisées, une participation de fonctionnement aux services d'accueil de jour autonomes suivants :

- 19 800 € à l'Association pour le Développement de l'Accueil de Jour (ADAJ) « Le Pfarrhüs » à KEMBS,
- 196 350 € à l'Association pour l'Accompagnement et le Maintien à Domicile (APAMAD) « Escapades »,
- 44 550 € à l'Association Georges Allimann Zwiller (AGAZ) « Domaine du Doppelsbourg » à HIRSINGUE,
- 39 600 € à l'Association de Soins et d'Aides Mulhouse et Environs (ASAME),

- Précise que l'octroi et le versement de ces participations sont soumis au respect de l'ensemble des clauses des conventions relatives aux services d'accueil de jour autonomes pour personnes âgées du Haut-Rhin susvisées.

Le montant global de 300 300 € sera prélevé sur la ligne budgétaire prévue au budget primitif 2019 : I712, Chapitre 65, Fonction 538, Nature 6568.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité